

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

- Nous soussignés **QBE FRANCE** – 12, Place Vendôme – 75001 PARIS, succursale de QBE Insurance (Europe) Ltd, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, Royaume-Uni, attestons que :

Entreprise Jean Negri
ZI Le Tonkin, Secteur des Bétonniers
13270 Fos sur Mer

Est assuré auprès de notre compagnie :

- par un contrat d'assurance de Responsabilité Civile n° **0069800** souscrit par ETPO,
- à effet du **1^{er} janvier 2008**
- la période de validité de la présente attestation : du **1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008**
- Pour une territorialité :
 - Etablissements ou installations permanentes en France, DOM, TOM, Andorre et Monaco,
 - Activités temporaires d'une durée inférieure à 6 mois dans le monde entier, sauf aux USA et au Canada

Ce contrat garantit :

- les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de tous dommages causés à autrui, et ce pendant ou après exécution de sa prestation, au cours des activités suivantes :

Entreprise générale de bâtiments et de travaux publics, réalisant des ouvrages :

- de bâtiment,
- de génie civil,
- fluviaux, lacustres, portuaires et maritimes, dans la limite des eaux territoriales.

La garantie s'applique aux réclamations formulées à l'encontre d'un Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

➤ **LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :**

Responsabilité Civile Exploitation / Pendant Travaux

Tous dommages confondus : 8.000.000 € par sinistre

Dont :

- Recours en Faute inexcusable : 1.000.000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 4.600.000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement : 1.500.000 € par année d'assurance
- Biens confiés : 750.000 € par année d'assurance



QBE

France

Responsabilité Civile Après Livraison / Après Travaux

Tous dommages confondus : 4.600.000 € par année d'assurance
Dont :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 4.600.000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 1.600.000 € par année d'assurance
- Responsabilité Civile Décennale Génie Civil : 3.500.000 € par année d'assurance

L'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile 8 000 000 euros pour l'ensemble de l'année d'assurance

II EST RAPPELE QUE LA GARANTIE N'A PAS POUR OBJET DE PRENDRE EN CHARGE LES CONSEQUENCES DE LA RESPONSABILITE DECENNALE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE INSTITUEE PAR LA LOI N°78.12 DU 4 JANVIER 1978, AINSI QUE LES CONSEQUENCES DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ASSURE, EN SA QUALITE DE SOUS-TRAITANT POUR LES DOMMAGES DE MEME NATURE QUE CEUX RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE PRECITEE.

Il est précisé que :

- les montants de garantie forment la limite des engagements de l'assureur pour l'ensemble des dommages imputables au même fait dommageable, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assurés au titre du contrat.
- la garantie RC Décennale Génie Civil est accordée pour autant que l'ouvrage n'exécède pas 7.000.000 € TTC

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à ~~PARIS~~ le 4 janvier 2008

~~QBE~~ (EUROPE) LIMITED

12, place Vendôme

75001 PARIS

Tél. : 33 (0)1 55 04 30 00

Fax : 33 (0)1 55 04 30 50

RCS : PARIS B 414 108 001